

## **PROCES-VERBAL**

De l'assemblée communale ordinaire du jeudi 31 mai 2012, à 20.00 heures, à la salle de l'Auberge communale, à Courgevaux.

**Présents** : Au total 45 citoyennes et citoyens assistent à cette assemblée, ainsi que 3 personnes sans droit de vote, à savoir : M. Hervé Mory, secrétaire communal n'habitant pas la commune, M. Lukas Schwab du Freiburger Nachrichten et Murtenbieter, ainsi que M. Benoît Menoud de l'organe de révision MGI.

**Présidence** : M. Eddy Werndli, Syndic.

**Procès-verbal** : Hervé Mory, secrétaire.

**Excusés** : Le Syndic ne communique pas la liste des personnes excusées. Les noms figureront cependant dans le procès-verbal. Excusés : Andrea Niggli, Pascal Kuchen, Kurt Liniger, Regula Hüssy, Serge Lassueur, Marie-Antoinette Lassueur, Geneviève Schmutz.

**Scrutateurs** : Sont nommés à l'unanimité scrutateurs: Willy Hofer, Séverine Luder et Thomas Etter.

M. Eddy Werndli, Syndic, adresse au nom du Conseil communal la bienvenue à cette assemblée. Cette assemblée communale a été convoquée par avis dans la feuille officielle du canton de Fribourg n° 19 du 11 mai 2012, par affichage au pilier public et par convocation personnelle. Le bulletin d'information a été distribué une semaine avant l'assemblée. Aucune remarque n'est formulée quant au mode de convocation, l'assemblée communale est déclarée ouverte.

## **ORDRE DU JOUR**

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 15 décembre 2011
2. Comptes 2011
  - 2.1 Compte de fonctionnement
  - 2.2 Compte d'investissements
  - 2.3 Rapport de la commission financière et de l'organe de révision
  - 2.4 Approbation
3. Réseau Santé Lac (RSL), modification des statuts, approbation
4. Commission de l'aménagement, élection de deux membres supplémentaires
5. Divers

### **1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 15 décembre 2011**

Ce procès-verbal a été publié sur le site internet et il était également à disposition au bureau communal. Il n'est donc plus lu. Aucune remarque n'est formulée, nous passons au vote.

**Résultat** : approbation à l'unanimité.

### **2. Comptes**

## **2.1 Comptes de fonctionnement**

En préambule à la présentation de cet objet, le Syndic relève que le nouveau Conseil communal est en fonction depuis le 14 avril 2011. Lors du bouclage de l'exercice comptable 2011, en février-mars 2012, il a constaté et découvert la situation financière de la commune. Une situation désagréable et inattendue. Le Conseil communal est intervenu auprès du service des communes ainsi qu'après de l'organe de révision. La commune a dû apporter des ajustements aux impôts des années antérieures, corrections de taxations, ceci afin d'assainir la situation comptable et de garantir la transparence. La commune sera pénalisée à l'avenir pour ses futurs investissements. La parole est donnée au responsable des finances, M. Martin Schwaar, pour la présentation.

L'année comptable boucle avec des dépenses de CHF 6'268'003.77 et des recettes de CHF 5'071'970.85 par un résultat négatif de CHF 1'196'032.92. Le budget prévoyait un bénéfice de CHF 6'403.--.

Des situations qui n'étaient au préalable pas prévisibles ont finalement conduit à cette constellation. Les principales explications figurent aussi dans le bulletin d'information. M. Schwaar passe en revue chaque chapitre en commentant les principales variations qui peuvent se résumer ainsi.

Chapitre O : Administration : Augmentation des charges du traitement du Conseil communal de plus de 34'285.— principalement due au changement du Conseil communal et au temps pour la prise en charge des dicastères.

Chapitre 1 : Ordre public : La principale variation est l'attribution supplémentaire à la réserve pour abris PC pour atteindre le chiffre de CHF 593'850.-- demandé par le canton. Concernant les dépenses, du fait que le projet Regio Due devait encore se concrétiser, il n'avait pas de sens de procéder à l'équipement en masque pour les pompiers, d'où une économie de l'ordre de CHF 30'000.—

Chapitre 2 : Enseignements et formations : La différence d'excédent de charges provient du fait que lors de l'établissement du budget 2011, la commune n'avait pas encore connaissance des chiffres des différents cercles scolaires. Chiffres qui étaient nettement revus à la hausse par la suite. Il y a aussi des soldes 2010 à payer plus élevés que ce qui avait été prévu en transitoire.

Les Chapitres 3 à 8 n'apportent pas de commentaires particuliers du fait qu'ils sont plus ou moins équilibrés par rapport au budget.

Chapitre 9 : Finances et impôts : Comme cela l'a déjà été mentionné dans le bulletin d'information, l'important recul de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales a conduit à ce résultat. Le Conseil communal a décidé de prendre en considération dans les comptes 2011 les situations d'impôts antérieures et de les assainir et sur la base de situations connues de rester prudent avec les estimations des soldes à encaisser (transitoires). M. Schwaar présente un tableau de l'évolution des impôts encaissés sur le bénéfice des personnes morales :

Année	Montant encaissé	Budget
2005	180'410.10	
2006	412'077.50	280'000
2007	1'091'351.10	280'000
2008	857'427.50	460'000
2009	1'130'649.95	650'500
2010	673'484.80	850'500
2011	-397'557.45	750'000

Réserves : Le Conseil communal propose les prélèvements et les attributions aux réserves suivantes :

Réserves obligatoires :	Protection civile	CHF 145'198.00 attribution
	Eau potable	CHF 78'000.00 attribution
	Eau usée	CHF 41'000.00 attribution
	Déchets	CHF 15'000.00 attribution
Autres réserves :	Entretien chemins AF	CHF 3'000.00 attribution
	Imprévus	CHF 58'000.00 prélèvement

Au 31.12.2011, la commune dispose de CHF 1'057'407.50.

Amortissements : Pour l'année écoulée, la commune a effectué pour CHF 275'082.00 d'amortissements obligatoires.

## **2.2 Compte d'investissement**

Les comptes d'investissements bouclent avec des investissements nets de CHF 271'107.75. Le budget prévoyait des investissements nets de CHF 418'901.--. La principale raison est le fait que les travaux relatifs au trottoir de la Route de Fribourg n'ont pas encore débuté. M. Schwaar passe en revue les divers investissements réalisés en donnant les principales explications :

- Santé : Hôpital de Meyriez :
 

Budget 2011	CHF 80'000
Comptes 2011	CHF 49'343.80

 Le début des travaux de l'hôpital a été reporté.
- Affaires sociales : Jeux
 

Budget 2011	CHF 0.00
Comptes 2011	CHF 4'733.25

 Solde du décompte du chauffage
- Protection, aménagement  
Environnement
 

Budget 2011	CHF 466'568.48
Comptes 2011	CHF 88'901.00

 L'assainissement de la conduite Ch. des Sablons a coûté plus cher que prévu. Grâce au prélèvement à la réserve, au remboursement de la TVA et aux subventions, une certaine compensation a pu être faite.
- Finances et impôts : bâtiments
 

Budget 2011	CHF 150'000.00
Comptes 2011	CHF 111'245.05

 La terrasse couverte de l'Auberge a pu être couverte. L'assainissement du chauffage a pu débuter.

Bilan : Le bilan 2011 clos avec une fortune de CHF 276'326.85.

M. Schwaar clôt son commentaire en relevant que des contacts devront régulièrement être pris avec les entreprises, qu'il faudra établir un budget des liquidités et voir pour la création d'un fonds pour risque de taxation.

La parole est maintenant donnée à la commission financière pour son rapport.

### **2.3 Rapport de la commission financière**

Ce rapport est lu en allemand par M. Roland Bollin et en français par Mme Isabelle König. Voici le contenu de ce rapport :

« *Membres : Roland Bollin, Président, Ariane Wullemin, Secrétaire, Robert Brönnimann, Gérald Cotting, Isabelle König.*

*La commission financière a examiné les comptes annuels pour l'année 2011 de la commune de Courgevaux et relève les points suivants :*

<i>La fortune nette du bilan au 31.12.2011 s'élève à</i>	CHF	276'326.85
<i>Le compte de fonctionnement au 31.12.2011 présente un excédent de charges de</i>	CHF	1'196'032.92
<i>Les amortissements obligatoires s'élèvent à</i>	CHF	275'082.00

*L'exercice comptable a fait l'objet d'une révision les vendredi 4 et 7 mai 2012 par l'entreprise MGI Fiduciaire SA à Givisiez représenté par MM Benoit Menoud et Romain Deriaz selon les dispositions légales et réglementaires sur la base des formulaires officiels de révision du service des communes.*

*Il est relevé que trois grands facteurs ont entraîné la perte substantielle de près de 1'2 millions de francs pour l'année 2011, soit :*

- *La fortune baisse des impôts sur les bénéfiques des personnes morales en 2009 et 2010.*
- *Non budgétisé selon chiffre du canton*
  - o *Secteur de l'éducation*
  - o *Création selon la demande du canton d'un nouveau compte réserve dans la protection civile pour les abris pas encore attribués dans la commune.*

*Sur la base des informations fournies par le conseil communal et la recommandation de l'organe de contrôle, nous recommandons à l'assemblée communale d'approuver les comptes communaux tels qui vous ont été soumis. Un rejet ferait l'objet d'une approbation par le canton et la convocation d'une nouvelle assemblée. Les documents ont été présentés de manière transparentes et accessibles.*

*A l'avenir, nous espérons une bonne exécution des mesures prévues par le conseil communal pour l'amélioration de l'état financier de notre commune (par exemple la création d'une provision pour risques sur les taxations définitives).*

*Nous recommandons à notre conseil communal d'amener à côté d'un budget restrictif, une plus grande importance au plan financier et d'y intégrer pour ce travail la commission financière ainsi que les autres commissions de la commune.*

*Nous tenons à remercier notre conseil communal ainsi que le secrétaire pour leurs travaux acharnés et leurs souhaitons pleins de succès pour la suite.*

*Pour la commission financière : Roland Bollin, Président, Ariane Wullemin, Secrétaire »*

Le Syndic remercie la commission pour son rapport et ouvre la discussion. Personne en demandant la parole l'on va donc pouvoir passer au vote.

**Mme Eveline Strittmatter** demande de connaître le rapport de l'organe de révision. Le secrétaire en distribue plusieurs copies dans la salle. Le Syndic donne lecture dudit rapport. Ce rapport ne donne lieu à aucune remarque ou question.

**Questions ?:** Aucune. L'on passe alors au vote.

## **2.4 Approbation**

Comptes de fonctionnement 2011: L'assemblée approuve avec 33 oui et 3 non les comptes de fonctionnements 2011.

Comptes des investissements 2011 : l'assemblée approuve avec 33 oui et aucun avis contraire les comptes des investissements 2011.

Le Syndic remercie l'assemblée de la confiance témoignée. On passe au point suivant (*Départ de M. Benoit Menoud*).

## **3. Réseau Santé Lac (RSL), modification des statuts, approbation**

La parole est donnée à Laurent Schmutz pour la présentation de cet objet. M. Schmutz présente un tableau financier sur lequel sont indiqués les montants que chaque commune membre devrait payer par habitant selon la nouvelle clef de répartition pour l'hôpital de Meyriez. La modification des statuts porte sur les Art. 32, 38, 40 et 41. Cette modification n'apporte pas de grandes différences pour Courgevoux du point de vue financier. Le Conseil communal a décidé de laisser le libre choix à sa population.

La discussion est ouverte : Question ?

**Mme Eveline Strittmatter** demande ce que la commune paie actuellement par habitant ? Laurent Schmutz lui répond que c'est de l'ordre de CHF 870.00 à CHF 880.00 par habitant.

**M. Roland Plaen** relève que certaines communes ne savent plus ce que le principe de solidarité veut dire et ne jouent plus le jeu de la solidarité régionale. Une clef de répartition doit bien-entendu être définie et il est clair qu'une clef n'est pas toujours juste. Jusqu'à présent les communes riches payaient plus que les communes moins bien loties financièrement. Maintenant ces communes riches ne regardent que leur propre intérêt. Dans ce contexte, il souhaite que la commune de Courgevoux accepte la modification des statuts.

M. Laurent Schmutz relève que le Conseil communal de Courgevoux aurait aimé qu'il n'y ait qu'une seule clef de répartition des coûts pour les différentes associations, car à chaque fois cela donne des discussions qui n'en finissent pas.

La parole n'étant plus demandée, l'on passe au vote.

Résultat du vote : L'assemblée communale accepte par 39 oui contre 2 non la modification des statuts du Réseau Santé Lac.

## **4. Commission de l'aménagement, élection de deux membres**

Le Syndic donne la parole à Alfred Rentsch pour la présentation des candidats. Le Conseil communal propose de passer de 5 à 7 membres le nombre des membres de la commission de l'aménagement. En effet, cette commission a été beaucoup sollicitée durant l'année 2011. Le Conseil communal propose M. Rudolf Von Känel et M. Philipp Reichen. M. Rentsch présente globalement les candidats qui sont présents. Le Syndic demande s'il y a d'autres propositions ?

**M. Walter Tschirren** demande quels sont les autres membres actuels de la commission ?

M. Rentsch répond qu'il s'agit de MM : Bernard Matthey-Doret, Roland Tinguely, Janne Kyd, Beat Weber et lui-même.

**M. Erwin Hügli** propose M. Joe Scheuber. Ce dernier accepte d'être candidat.

Comme il y a 3 candidats pour 2 sièges nous devons voter par la voie des urnes. Les scrutateurs sont appelés pour distribuer les bulletins de votes et les récupérer. Après ce travail, les scrutateurs avec le secrétaire, vont procéder au dépouillement.

**Résultat du vote :**

Nombre de bulletins distribués :	45	Nombre de bulletins rentrés :	45
Nombre de bulletins valables :	45	Majorité absolue	23

Ont obtenus des voix :	R. Von Känel	42 voix
	P. Reichen	41 voix
	J. Scheuber	5 voix

MM. Rudolf Von Känel et Philipp Reichen sont élus au sein de la commission de l'aménagement.

**5. Divers**

Le conseil communal communique certaines informations :

Fusion des communes : le Syndic explique qu'un groupe de travail comprenant les communes de Courgevaux, Courlevon, Meyriez, Greng, Montilier, Galmiz Jeuss, Lurtigen et Salvenach étudie le principe d'une fusion de communes et ses conséquences. Un questionnaire a été distribué à 962 citoyennes et citoyens. 283 réponses ont été retournées, soit le 29.4 %. Une étude approfondie se fera avec la préfecture, le canton et les communes concernées. Le résultat de cette enquête figure dans le bulletin d'information.

La parole est donnée à l'assemblée. Le Syndic demande qui veut prendre la parole ?

Ce n'est pas le cas, le Syndic clôt cette à assemblée à 21.35 heures en remerciant les personnes qui œuvrent pour le bien de la collectivité et invitant chacun à partager le verre de l'amitié.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic : le secrétaire :

Eddy Werndli Hervé Mory